



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2017-161

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2017

# Sommaire

## **ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret**

R24-2017-06-23-001 - ARRÊTÉ N°2017-DD45-CDU-0025 fixant la composition nominative des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier «Pierre Dézarnaulds» à Gien (2 pages) Page 3

R24-2017-06-23-002 - ARRÊTÉ N°2017-DD45-CDU-0026 fixant la composition nominative des représentants des usagers au sein de la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier « Lour Picou» à Beaugency. (2 pages) Page 6

R24-2017-05-31-006 - ARRETE portant désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires (10 pages) Page 9

## **ARS du Centre - Val de Loire - Délégation territoriale de l'Indre**

R24-2017-06-16-010 - Arrêté N° 2017-OS-VAL-36- D 0071 fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois d'avril du centre hospitalier "La Tour Blanche" d'Issoudun (2 pages) Page 20

R24-2017-06-16-011 - Arrêté N° 2017-OS-VAL-36- D 0072 fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois d'avril du centre hospitalier de Châteauroux (2 pages) Page 23

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du  
Loiret

R24-2017-06-23-001

ARRÊTÉ N°2017-DD45-CDU-0025

fixant la composition nominative des représentants des  
usagers

au sein de la commission des usagers (CDU)  
du centre hospitalier «Pierre Dézarnaulds» à Gien

**ARRÊTÉ N°2017-DD45-CDU-0025**  
**fixant la composition nominative des représentants des usagers**  
**au sein de la commission des usagers (CDU)**  
**du centre hospitalier «Pierre Dézarnaulds» à Gien**

**La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2016-DG-DS45-0003 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, en date du 17 mars 2016 ;

Vu le décret n°2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

Vu la délégation de signature à la déléguée départementale pour le département du Loiret n°2016-DG-DS45-0003, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;

Considérant que la nomination d'une commission des usagers est obligatoire dans tout établissement assurant les missions d'un établissement de santé ; que celle-ci vise à veiller au respect des droits des usagers et à faciliter leurs démarches ;

Considérant la désignation de **Madame Nathalie LAGRANGE** (FNATH 45) et de **Madame Mireille PEARRON** (UFC Que Choisir), représentantes des usagers, à la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier «Pierre Dézarnaulds» à Gien en tant que titulaires ;

Considérant la désignation de **Madame Nicole VALADE** (VMEH 45), représentante des usagers, à la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier «Pierre Dézarnaulds» à Gien en tant que suppléante ;

Sur proposition de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

## ARRETE

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier «Pierre Dézarnaulds» à Gien:

1° En qualité de titulaires représentants des usagers :

- **Madame Nathalie LAGRANGE** (FNATH 45),
- **Madame Mireille PEARRON** (UFC Que Choisir).

2° En qualité de suppléante représentant des usagers :

- **Madame Nicole VALADE** (VMEH 45),
- *poste à pourvoir.*

**Article 2 :** Les membres désignés au précédent article sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable, à compter de la date de la signature du présent arrêté. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 3 :** Tout membre qui sera concerné par une plainte ou une réclamation déposée auprès de la commission devra se retirer et laisser son siège au suppléant désigné.

**Article 4:** Une indemnisation sera versée aux membres de la commission au titre des frais de déplacements relatifs à l'exercice de leurs missions.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès de la direction générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS.

**Article 6 :** la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la déléguée départementale du Loiret et la directrice du centre hospitalier Pierre Dézarnaulds à Gien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 23 juin 2017,  
Pour la directrice générale  
de l'ARS Centre-Val de Loire  
la déléguée départementale du Loiret  
**Signée : Catherine FAYET**

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du  
Loiret

R24-2017-06-23-002

ARRÊTÉ N°2017-DD45-CDU-0026 fixant la composition  
nominative des représentants des usagers au sein  
de la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier  
« Lour Picou» à Beaugency.

**AGENCE REGIONALE  
DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE**  
DELEGATION DEPARTEMENTALE  
DU LOIRET

**ARRÊTÉ N°2017-DD45-CDU-0026**

**fixant la composition nominative des représentants des usagers au sein  
de la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier « Lour Picou » à Beaugency.**

**La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1114-1, L.1112-3 et R.1112-79 à R.1112-94 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2016-DG-DS45-0003 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, en date du 17 mars 2016 ;

Vu le décret n°2016-726 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

Vu la délégation de signature à la déléguée départementale pour le département du Loiret n°2016-DG-DS45-0003, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ;

Considérant que la nomination d'une commission des usagers est obligatoire dans tout établissement assurant les missions d'un établissement de santé ; que celle-ci vise à veiller au respect des droits des usagers et à faciliter leurs démarches ;

Considérant la désignation de **Madame Arlette BOUVARD** (association SOS hépatites) et de **Monsieur Gérard DEGRAVE** (Association Familles rurales du Loiret), représentants des usagers, à la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier «Lour Picou» à Beaugency en tant que titulaires ;

Considérant la désignation de **Monsieur Christian DAMON** (association des Sclérodermies de France), représentant des usagers, à la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier «Lour Picou» à Beaugency en tant que suppléant ;

Sur proposition de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

## **ARRETE**

**Article 1 :** Sont désignés comme membres de la commission des usagers (CDU) du centre hospitalier «Lour Picou» à Beaugency:

1° En qualité de titulaires représentants des usagers :

- **Madame Arlette BOUVARD** (association SOS hépatites),
- **Monsieur Gérard DEGRAVE** (Association Familles rurales du Loiret).

2° En qualité de suppléant représentant des usagers :

- **Monsieur Christian DAMON** (association des Sclérodermies de France),
- *Poste à pourvoir.*

**Article 2 :** Les membres désignés au précédent article sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable, à compter de la date de la signature du présent arrêté. Les membres qui perdront la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger seront remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 3 :** Tout membre qui sera concerné par une plainte ou une réclamation déposée auprès de la commission devra se retirer et laisser son siège au suppléant désigné.

**Article 4:** Une indemnisation sera versée aux membres de la commission au titre des frais de déplacements relatifs à l'exercice de leurs missions.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès de la direction générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- contentieux selon toutes voies de procédure auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS.

**Article 6 :** la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la déléguée départementale du Loiret et le directeur du centre hospitalier «Lour Picou » à Beaugency sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 23 juin 2017,  
Pour la directrice générale  
de l'ARS Centre-Val de Loire  
la déléguée départementale du Loiret  
**Signée : Catherine FAYET**



ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du  
Loiret

R24-2017-05-31-006

ARRETE portant désignation des médecins agréés, à  
l'organisation des comités médicaux et des commissions  
de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour  
l'admission aux emplois publics et au régime de congés de  
maladie des fonctionnaires

**ARRETE**

**portant désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.**

Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret  
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le Code des relations entre le Public et l'Administration et notamment le 2<sup>ème</sup> alinéa en son article L 221-2,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations de fonctionnaires, ensemble de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaire relatives à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, version consolidée au 2 juin 2013,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 février 2014 modifié désignant les médecins généralistes et spécialistes agréés du Loiret,

Considérant l'avis du Conseil départemental de l'ordre des médecins du Loiret du 19 janvier 2017

Considérant l'avis des syndicats départementaux des médecins du Loiret du 30 janvier 2017

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,

**ARRETE**

**Article 1 :** l'arrêté du 25 février 2014 modifié désignant les médecins généralistes et spécialistes agréés du Loiret est abrogé.

**Article 2 :** Les médecins généralistes et spécialistes dont les noms figurent sur l'annexe 1 du présent arrêté sont nommés médecins agréés du Loiret

**Article 3 :** Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication au Recueil des Actes Administratifs et pour une durée de 3 ans.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret et la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 31 mai 2017

Pour le Préfet  
et par délégation,

le Secrétaire Général

Signé : Hervé JONATHAN

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet du Loiret

Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la coordination administrative

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

## DEPARTEMENT DU LOIRET

## LISTE DES MEDECINS AGREES AU 1er JANVIER 2017

NOM PRENOM	ADRESSE			Téléphone
<b>MEDECINE GENERALE</b>				
LEBEAU Dominique	433 rue de la nivelle	45200	AMILLY	02 38 85 73 66
PERRIN François	Cabinet médical de garde du CHAM - 658 rue des bourgoins	45200	AMILLY	06 07 10 96 53
MIQYASS Latifa	3 rue de Pithiviers	45480	BAZOCHES LES GALLERANDES	02 38 39 40 36
LEVESQUE Herve	24bis avenue du Château	45120	CEPOY	02 38 85 40 82
DURAND Jean-Pierre	33 rue de la piconnière	45380	CHAINGY	02.38.88.81.77
RAGUIN Philippe	67 rue des templiers	45220	CHATEAURENARD	02.38.95.39.19
CHAUMONT Benoît	MSP François Rabelais - 24 rue du Glacis	45360	CHATILLON SUR LOIRE	02 38 31 02 42
PREVOST Jacques	50 rue de Paris	45520	CHEVILLY	02.38.80.10.09
ROLAND Philippe	8 place Jean-Philippe Rameau	45400	FLEURY LES AUBRAIS	02.38.75.03.82 07 70 70 33 34
FILLON Alain	2 rue Gérard Philippe	45400	FLEURY LES AUBRAIS	02.38.73.11.03
DE ROVIRA Philibert	MSP Anne De Beaujeu - rue Jean Mermoz	45500	GIEN	02 38 36 66 00
HADJI Hachani	7 rue de Paris	45500	GIEN	06 33 00 22 97
BAUMIER Didier	35 rue de Beauvois	45380	LA CHAPELLE ST MESMIN	02.38.43.21.48
LOISEAU Gérard	420 rue du Général Leclerc	45240	LIGNY LE RIBAUT	02 38 45 42 06
DESTOUCHES Jean- Christophe	637 rue de la bedelle	45370	MAREAU AUX PRES	02.38.44.30.92
MARSAUDON Xavier	22 rue de Crowborough	45200	MONTARGIS	01 69 26 27 61

MIMOUN Albert	18 rue de Crowborough	45200	MONTARGIS	07 83 02 12 20
DELVILLE Jean-Marc	7 allée René Cassin	45170	NEUVILLE AUX BOIS	02 38 75 53 22
MAGDELAINE Patrick	65 rue du Faubourg Bannier	45000	ORLEANS	02.38.68.08.07
MAITRE Olivier	CHRO - service SAU SAMU SMUR - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 51 44 44
DE FRANSSU Etienne	29 rue Charles Sanglier	45000	ORLEANS	02 38 54 00 10
COTTIN Dominique	4 rue des Essarts	45300	PITHIVIERS	02 38 30 22 66

### MEDECINE GENERALE

MASLO Philippe	17 avenue de l'Abbaye	45730	ST BENOIT SUR LOIRE	02.38.35.72.29
LUBIN Olivier	Clos de l'Enclume - rue du Bourg Neuf	45560	ST DENIS EN VAL	02.38.76.75.01
ROSQUET Philippe	65 avenue du Capitaine Jean	45800	ST JEAN DE BRAYE	02.38.83.17.79
MENNESSON Rémi	1 rue du Ponceau	45750	ST PRYVE ST MESMIN	02 38 66 31 50
HUGUET Claude	75 allée des sablonnières	45770	SARAN	02 38 73 50 88
DE PERSON Philippe	12 rue de la blanchisserie	45600	SULLY SUR LOIRE	02 38 36 24 46
MALLET Philippe	12 rue de la Blanchisserie	45600	SULLY SUR LOIRE	02.38.36.24.46
JULIA Alain	564 rue de la République	45470	TRAINOU	02 38 65 65 96
PUYGRENIER Philippe	11 place St-Symphorien	45760	VENNECY	02.38.75.14.55
CHAMPAULT Pascale	Participation aux comité médical départemental et commissions de réforme			
DUTRAY-WINES Elisabeth				
GUICHARD Jean-Louis				
JOUSSET Vincent				
MILLET Thierry				

### CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES

DE METZ Serge	8 bis rue Victor Hugo	45500	GIEN	02 38 67 32 11
---------------	-----------------------	-------	------	----------------

EL GHELBAZOURI Fouad	Clinique de Montargis 46 rue de la quintaine	45200	MONTARGIS	02.38.28.33.36
MEDDAH Djamel	30 avenue du Général de Gaulle	45200	MONTARGIS	02.3828.50.98
DIBON Olivier	CHRO - service cardiologie - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 51 44 44
BLANCHARD LEMOINE Benedicte	Pôle santé ORELIANCE - Unité cardiologique de la Reine Blanche - 555 avenue Jacqueline Auriol -	45770	SARAN	02 38 79 83 83
HALNA DU FRETAY Xavier	Pôle santé ORELIANCE - Unité cardiologique de la Reine Blanche - 555 avenue Jacqueline Auriol -	45770	SARAN	02 38 79 83 83

### **CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE**

REBAUD Christian	clinique Jeanne D'Arc - 2 ter avenue Jean Villejean	45500	GIEN	06 13 97 59 07
ALI Mazen	CHRO - service chirurgie orthopédique - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 22 96 11
OCNERIU Lazar-Daniel	CHRO - service chirurgie orthopédique et traumatologique - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 51 44 44
DELALANDE Jean-Luc	Pôle santé ORELIANCE - maison des consultations - 551 avenue Jacqueline Auriol	45770	SARAN	02 38 65 33 15

## CHIRURGIE PLASTIQUE RECONSTRUCTRICE ET ESTHETIQUE

DUPUIS Pascal	clinique de Montargis - 46 rue de la Quintaine - BP 219	45202	MONTARGIS CEDEX	02 38 28 33 33
---------------	---	-------	-----------------	----------------

## CHIRURGIE UROLOGIQUE

ROSSIGNOL Daniel	CHAM - service urologie - 658 rue des bourgoins BP 725	45200	AMILLY	02 38 95 91 11
ROUMANI Jawad	CHAM - service urologie - 658 rue des bourgoins BP 725	45200	AMILLY	02 38 95 91 11

## CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE

SAINT-MARC Olivier	CHRO - service chirurgie viscérale - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 51 44 44
--------------------	---	-------	---------	----------------

## CHIRURGIE GENERALE

BOUSTANI Roland	Pôle santé ORELANCE - 555 avenue Jacqueline Auriol	45770	SARAN	02.38.65.33.35
METOIS David	SELARL CHORUS CHIRURGICAL - Pôle santé ORELIANCE - 555 avenue Jacqueline Auriol	45770	SARAN	02 38 79 61 95

## ENDOCRINOLOGIE ET METABOLISME

HERNANDEZ-MORIN Nelly	CHAM - médecine de semaine- 658 rue des bourgoins BP 725	45200	AMILLY	06 22 23 15 89
LAGARDE Fabrice	CHAM - médecine A- 658 rue des bourgoins BP 725	45200	AMILLY	06 24 61 70 84

## GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE

SI AHMED Si Nafa	CHRO - Service gastro-entérologie- 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 22 99 40
------------------	---	-------	---------	----------------

## GYNECOLOGIE MEDICALE OBSTETRIQUE

BOUSTANI Joseph	EFS Site d'Orléans - 14 avenue de l'hôpital	45072	ORLEANS CEDEX 2	02 38 49 93 09
-----------------	---	-------	-----------------	----------------

### GYNECOLOGIE MEDICALE

DUPIRE Claude	CHRO - Service gynécologie obstétrique 14 avenue de l'hôpital	45000	ORLEANS	02 38 51 44 44
---------------	--	-------	---------	----------------

### GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE

HALLAK Nicolas	Centre hospitalier Dezarnaulds - pôle mère-enfant - 2 avenue Jean Villejean	45503	GIEN CEDEX	02 38 29 38 29
YACOUB William	3 rue de Vaublanc	45200	MONTARGIS	02 38 94 69 29
ALOUNI SOUHAIL	CHRO - service gynécologie obstétrique - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 51 44 44
BIJEK Jean Hilaire	CHRO - service gynécologie obstétrique - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 51 44 44
LONLAS Gerard	6 rue du Brésil	45000	ORLEANS	02 38 62 70 77
DODO Tahirou	Pôle santé ORELIANCE - maison des consultations - 551 avenue Jacqueline Auriol	45770	SARAN	02 38 65 35 79

### HEMATOLOGIE

BENBRAHIM Omar	CHRO - service oncologie et hématologie - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 51 44 44
----------------	---	-------	---------	----------------

### MEDECINE INTERNE

BENTATA Jacques	18 rue Pierre 1er de Serbie	45000	ORLEANS	02.38.54.02.68
-----------------	-----------------------------	-------	---------	----------------

### NEPHROLOGIE

GESLIN Noel	CH Dezarnault - pôle EHPAD - SSR 2 avenue Jean Villejean	45503	GIEN CEDEX	02 38 29 38 29 07 86 51 76 68
MORSLI François	CHRO - service médecine d'urgence/SAMU - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 22 98 75

### NEURO-CHIRURGIE

MUCKENSTURM Bertrand	CHRO - service neurochirurgie - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 51 44 44
----------------------	---	-------	---------	----------------



## NEUROLOGIE

LARRIEU Elisabeth	5 rue de Java	45000	ORLEANS	02 38 77 13 90
-------------------	---------------	-------	---------	----------------

## O. R. L

ESSAKO Georges	CHAM - service ORL - 658 rue des bourgoins	45200	AMILLY	02 38 95 90 86
----------------	--	-------	--------	----------------

## ONCOLOGIE-RADIOTHERAPIE

ASKOUL Waheed	SELARL de radiothérapie et oncologie - 658 rue des Bourgoins	45200	AMILLY	02.38.89.83.70
CHAMPEAUX-ORANGE Elise	CHRO - service radiothérapie - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 51 45 74
IBRAHIM Mahmoud	CHRO - service oncologie médicale - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 51 44 44

## OPHTALMOLOGIE

CHEVREAUD Lionel	28 avenue du Général De Gaulle	45200	MONTARGIS	02 38 85 00 60
------------------	--------------------------------	-------	-----------	----------------

## PNEUMOLOGOIE

BENAICHA Tayeb	Cabinet de pneumologie - 61 rue André Coquillet	45200	AMILLY	02 38 87 18 52 06 63 16 66 17
EL KHALIL Abdelkrim	CHRO - service pneumologie - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 51 44 44
LEMAIRE Bertrand	CHRO - service pneumologie - 14 avenue de l'hôpital	45100	ORLEANS	02 38 61 30 95

## PSYCHIATRIE

BADIN Jean-Philippe	Clinique belle allée 24 route d'Orléans	45380	CHAINGY	02 38 46 66 69
AYZOUKI Maher	Centre Hospitalier Georges Daumezon - 1 route de Chanteau - BP 62016	45400	FLEURY LES AUBRAIS	02 38 60 59 58
BAKOU Abdelhakim	Centre Hospitalier Georges Daumezon - Pôle 45 G 04 - 1 route de Chanteau - BP 62016	45400	FLEURY LES AUBRAIS	02 38 60 59 60

BEN HAMIDA Lotfi	Centre Hospitalier Georges Daumezon - centre psy accueil urgence - 1 route de Chanteau - BP 62016	45400	FLEURY LES AUBRAIS	02 38 60 59 58
DESCAMPS Annie	Centre Hospitalier Georges Daumezon - 1 route de Chanteau - BP 62016	45400	FLEURY LES AUBRAIS	02 38 60 59 58
LEMELE Guy	Centre Hospitalier Georges Daumezon - service addictologie - soins aux détenus - 1 route de Chanteau - BP 62016	45400	FLEURY LES AUBRAIS	02 38 60 59 58

### PSYCHIATRIE

PARROT François	Centre Hospitalier Georges Daumezon pôle psychiatrie - milieu pénitentiaire - UHSA - 1 route de Chanteau - BP 62016	45400	FLEURY LES AUBRAIS	02 38 60 59 58
RESELLI Séverine	Centre Hospitalier Georges Daumezon pôle Nord-est - 1 route de Chanteau - BP 62016	45400	FLEURY LES AUBRAIS	02.38.73.42.03
VAGAPOFF Pascale	Centre Hospitalier Georges Daumezon G 01 - 1 route de Chanteau - BP 62016	45400	FLEURY LES AUBRAIS	02.38.60.57.66 02.38.60.57.67
MALIGNAC Philippe	Centre hospitalier Georges Daumezon - pole continuité soins - CMP 4 rue de la bascule	45100	ORLEANS	02 38 22 40 50
OURRAD Said	61 rue André Coquillet	45200	MONTARGIS	02.38.90.10.93
GISSOT-LAGACHERIE Françoise	11 rue des Grands Champs	45000	ORLEANS	02.38.54.91.70
LLORET-LOY Christine	37 rue du bœuf Saint Paterne	45000	ORLEANS	02 38 54 12 36
POPA Cornel	14 rue des Grands Champs	45000	ORLEANS	02 38 83 72 81 06 87 10 44 02

### RADIO-THERAPIE

LEGUEL Jean-Claude	Centre de radiothérapie - 658 rue des bourgoins	45200	AMILLY	02 38 89 83 70
FAVRE Anne	HAD 45 - 355 rue de la Juine	45160	OLIVET	02 38 25 15 00

## RHUMATOLOGIE

LEMESLE Frédéric	Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise - service rhumatologie	45200	AMILLY	02.38.95.91.01
KHALIS Said	64 rue de Montbricon	45500	GIEN	02.38.35.95.21
BEGHDADI Sidi-Mohammed	Centre hospitalier - 10 boulevard Beauvallet	45300	PITHIVIERS	02 38 32 31 31

ARS du Centre - Val de Loire - Délégation territoriale de  
l'Indre

R24-2017-06-16-010

Arrêté N° 2017-OS-VAL-36- D 0071

fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie dues au  
titre de la part tarifée à l'activité au mois d'avril du centre  
hospitalier "La Tour Blanche" d'Issoudun

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE  
N° 2017-OS-VAL-36- D 0071  
fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie  
dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois d'avril  
du centre hospitalier "La Tour Blanche" d'Issoudun**

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,**

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée, et notamment son article 33 ;

Vu la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009;

Vu la loi n°2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010 ;

Vu le décret n° 2004-1539 du 30 décembre 2004 modifié relatif aux objectifs de dépenses des établissements de santé ainsi qu'à la fixation de leurs ressources financées par l'assurance maladie et modifiant le code de la sécurité sociale, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R.174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 modifié relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2017 fixant pour l'année 2017 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale ;

Vu les résultats issus de la valorisation de l'activité constatée et validée à partir de la plateforme e-PMSI (MAT2A STC).

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La somme à verser par la caisse primaire d'assurance maladie de l'Indre est arrêtée à **512 008,43 €** soit :

**436 886,15 €** au titre de l'activité d'hospitalisation (GHS et PO),

**55 313,32 €** au titre de l'activité externe (y compris IVG, ATU, FFM, et SE),

**19 805,28 €** au titre des spécialités pharmaceutiques,

**3,68 €** au titre du reste à charge estimé pour les détenus (Montant ACE y/C ATU/FFM/SE),

**Article 2** : Le présent arrêté est notifié au centre hospitalier "La Tour Blanche" d'Issoudun et la caisse primaire d'assurance maladie de l'Indre pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 16 juin 2017

P/La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

La directrice de l'offre sanitaire

Signée : Anne GUEGUEN

ARS du Centre - Val de Loire - Délégation territoriale de  
l'Indre

R24-2017-06-16-011

Arrêté N° 2017-OS-VAL-36- D 0072

fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie dues au  
titre de la part tarifée à l'activité au mois d'avril du centre  
hospitalier de Châteauroux

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE  
N° 2017-OS-VAL-36- D 0072  
fixant le montant des recettes d'Assurance Maladie  
dues au titre de la part tarifée à l'activité au mois d'avril  
du centre hospitalier de Châteauroux**

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,**

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 modifiée, et notamment son article 33 ;

Vu la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009;

Vu la loi n°2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010 ;

Vu le décret n° 2004-1539 du 30 décembre 2004 modifié relatif aux objectifs de dépenses des établissements de santé ainsi qu'à la fixation de leurs ressources financées par l'assurance maladie et modifiant le code de la sécurité sociale, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2004 modifié relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale des établissements de santé publics et privés ayant une activité d'hospitalisation à domicile et à la transmission d'informations issues de ce traitement ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 2008 relatif aux modalités de versement des ressources des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale par les caisses d'assurance maladie mentionnées à l'article R.174-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 22 février 2008 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale et des données de facturation correspondantes, produites par les établissements de santé publics ou privés ayant une activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et à la transmission d'informations issues de ce traitement dans les conditions définies à l'article L.6113-8 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 27 février 2017 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 modifié relatif aux forfaits alloués aux établissements de santé mentionnés à l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale ayant des activités de médecine, obstétrique et odontologie ou ayant une activité d'hospitalisation à domicile ;



Vu l'arrêté du 13 mars 2017 fixant pour l'année 2017 les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L. 162-22-10 du code de la sécurité sociale ;

Vu les résultats issus de la valorisation de l'activité constatée et validée à partir de la plateforme e-PMSI (MAT2A STC).

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La somme à verser par la caisse primaire d'assurance maladie de l'Indre est arrêtée à **7 058 966,29 €** soit :

- 5 982 914,30 €** au titre de l'activité d'hospitalisation (GHS et PO),
- 7 594,12 €** au titre de l'activité d'hospitalisation (GHS AME),
- 324 411,66 €** au titre de l'activité externe (y compris IVG, ATU, FFM, et SE),
- 423 738,38 €** au titre des spécialités pharmaceutiques,
- 171 778,64 €** au titre des produits et prestations,
- 97 082,45 €** au titre de HAD valorisation AM des RAPSS,
- 11 521,23 €** au titre des GHS soins urgents,
- 843,19 €** au titre du reste à charge estimé pour les détenus,
- 2 611,67 €** au titre du reste à charge estimé pour les détenus (Montant ACE y/C ATU/FFM/SE),
- 29 611,05 €** au titre des médicaments sous ATU (hors AME et soins urgents),
- 6 859,60 €** au titre des médicaments pour les détenus.

**Article 2** : Le présent arrêté est notifié au centre hospitalier de Châteauroux et la caisse primaire d'assurance maladie de l'Indre pour exécution.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 16 juin 2017

P/La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

La directrice de l'offre sanitaire

Signée : Anne GUEGUEN